

CONCOURS PÂTISSERIE

RÈGLEMENT

RÈGLEMENT DU CONCOURS PÂTISSERIE ORGANISÉ DANS LE CADRE DES « GOURMANDISES CULTURELLES »

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne à l'exclusion des membres organisateurs et leur famille ainsi que des professionnels des métiers de la gastronomie. Une seule participation est autorisée par foyer (même nom, même adresse).

Le lancement du concours débute le 15 octobre, clôture des inscriptions le 19 novembre 2021. Les candidats devront s'inscrire obligatoirement, la participation est limitée à une seule pièce. Les participants retenus seront convoqués le 21 novembre 2021 pour présentation et dégustation de leur pâtisserie. En participant au concours, les candidats acceptent le présent règlement en toutes ses dispositions et sans aucune réserve.

ARTICLE 2 : MODALITÉ D'INSCRIPTION

L'inscription au concours se fait par mail : biblio.mlc@gmail.com ou au 01 30 74 61 16.

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site de la Mairie (www.chambourcy.fr) ou peut être complété directement à la bibliothèque aux heures d'ouverture.

Le nombre de participants est limité. Les candidats seront retenus dans l'ordre d'inscription.

ARTICLE 3 : THÈME DU CONCOURS

Les candidats devront réaliser une bûche pour 6 personnes (16-20 cm), incluant nécessairement parmi les ingrédients du biscuit. La bûche ne doit pas être glacée et les décors doivent être comestibles (chocolat, pâte à sucre, pâte d'amande...).

ARTICLE 4 : DÉPÔT DES PIÈCES

Le dépôt des pièces concourantes se fera le 21 novembre 2021 entre 15h30 et 16h salle Hubert Yencesse (35 rue de Gramont) à Chambourcy. En dehors de ce créneau horaire, aucune pièce ne sera acceptée. Les pièces du concours ne seront pas restituées aux participants, le comité d'organisation se réserve le droit d'en disposer à sa guise.

Le gâteau doit être accompagné de sa recette.

ARTICLE 5: COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé de deux membres du comité organisateur et de trois professionnels. Il se réunira à 16h15. Les pâtisseries seront présentées de manière anonyme aux membres du jury qui évalueront l'esthétique, le goût, l'originalité et le respect du thème.

Les résultats du concours seront annoncés à 17 heures 30. Le vainqueur remporte un bon d'achat d'une valeur de 130€. Aucune réclamation ne pourra être portée quant à l'impartialité des jugements du jury ou des organisateurs.